

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1077

présenté par
Mme De Temmerman

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

Les deuxième, troisième et quatrième alinéa de l'article L. 432-1 du code des assurance sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

« La garantie de l'État prévue au présent article ne peut être accordée pour des opérations ayant pour objet la recherche, l'extraction, la production, le transport, le stockage et la production d'énergie à partir de charbon et d'hydrocarbures liquides ou gazeux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de l'Assemblée Générale des Nations-Unis, le 24 septembre 2019, le président de la République déclarait : « Il faut que les grands pays de ce monde arrêtent de financer de nouvelles installations polluantes [...]. Nous continuons encore aujourd'hui à avoir du financement export et des projets [...] qui consistent à ouvrir de nouvelles structures polluantes. [...] C'est incohérent. C'est irresponsable. Soyons lucides avec nous-mêmes. »[1]

Pourtant, en totale incohérence la parole présidentielle et les engagements internationaux de la France, l'Etat continue de soutenir une myriade de projets d'énergies fossiles à l'étranger. Les engagements pris dans la loi de finances 2020 sont anecdotiques et permettent à Bpifrance de continuer à soutenir, au nom et pour le compte de l'Etat, des projets qui repoussent la frontière des énergies fossiles partout dans le monde. Cet amendement vise ainsi à élargir le champ d'interdiction des garanties de l'Etat au commerce extérieur pour qu'elle concerne aussi les hydrocarbures dits "conventionnels".

Depuis 2009, la France a octroyé 9,3 milliards d'euros d'assurance-crédit export dans le secteur des hydrocarbures. Ces dernières années, des projets permettant l'exploration de nouvelles ressources de gaz en Arctique ou en eaux profondes au large du Mozambique ainsi que la construction de nouvelles infrastructures gazières en Europe à l'image du très controversé Transadriatic Pipeline ont été soutenus financièrement par la puissance publique.[2] En ce moment même, le gouvernement étudie la possibilité d'octroyer une garantie à Total pour un nouvel immense projet gazier dans

l'Arctique russe, Arctic LNG 2.[3] Tous ces projets ont des impacts climatiques, environnementaux et sociaux majeurs. En leur apportant un soutien financier, notre pays s'en retrouve directement complice. Au Mozambique, ils sont par exemple sources de déstabilisation, dans une région touchée par une insurrection qui tourne à la guerre civile.[4]

La science est claire, il nous reste une infime chance d'atteindre l'objectif de maintien du réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C, à condition de laisser les énergies fossiles dans le sol et de stopper la construction d'infrastructures polluantes. Face à l'urgence climatique et en cohérence avec les propos du Président de la République, la France donc arrêter de subventionner toutes les énergies fossiles à travers ses aides à l'exportation.

Cet amendement a été retravaillé à partir d'une proposition conjointe des Amis de la Terre et Oxfam.

[1] [Discours d'Emmanuel Macron à l'Assemblée générale des Nations Unies](#), septembre 2019, à partir de 28'50

[2] Bpifrance Assurance Export, [Liste des projets pris en garantie](#)

[3] Le Monde, [La France pourrait soutenir un immense projet gazier dans l'Arctique russe](#), septembre 2020

[4] Les Amis de la Terre France, [De l'eldorado gazier au chaos](#), juin 2020